

entreprises de travaux intéressant les communes"

Enfin, nous demanderons à la Coopérative de Reconstruction, qui nous aurais recours pour l'exécution des travaux, de bien vouloir nous accorder le concours de son agent technique qui nous rendra service en s'assurant de la bonne exécution des travaux.

M. Seballe explique que la Commission des Finances a accepté le principe de la mobilisation partielle des titres si cette formule doit être plus avantageuse pour la Ville. Cette mobilisation de titres est donc acquise. Il appartiendra au Maire de décider du moment de cette mobilisation et du montant de l'emprunt.

La banque touloise, en l'esprit la Société Générale, ne peut faire l'opération qu'avec le virement de la coopérative. Un compte spécial au nom de la Ville, sera donc ouvert par ce groupement. Le financement des opérations de construction des logements économiques et familiaux sera effectué sur les fonds de réserve de la Ville.

Mais M. Seballe dit-il plus et il l'exprime. La Ville ne dispose pas d'un Directeur des Travaux qualifié pour suivre l'exécution du marché passé avec l'architecte et l'entreprise agréés. Le nombre des travaux commencent du fait de la reconstruction est déjà très grand. Il ne lui semble pas qu'il convienne d'allonger la tâche de la Municipalité en la faisant maîtresse de l'œuvre.

Il demande que ce soin soit laissé à la Coopérative qui versera les titres de dépenses avant mandatement et suivra dans les conditions habituelles

Remerciement

à M. le Ministre de la Reconstruction de nos vœux dévoués à la Ville de
Rouen les 19 et 20 novembre à Paris, Paris, Paris, ainsi qu'au don
qui sera utile à la construction des 24 maisons et que la Ville a acquiescé de M.
Quere',

de la

que la Ville de Rouen acceptera en totalité ou en partie, les titres qui lui
seront remis ainsi que les services de la Société Commune.

Cette acceptation sera réalisée par l'intermédiaire de la Corporation de
Reconstruction de Rouen.

2^e. Simplement: accepté par la Société Générale.
de Rouen.

En vue de vouloir de concert organiser pour la construction de 24 maisons à
habiter.

Il s'agit d'habiter par M. l'architecte et M. l'ingénieur

Construire que la Ville de Rouen pour faire à cet effet, du don

de quelle qu'elle a acquis de M. Quere'.

que se donne par la Ville de Rouen, ainsi que la Ville n'a pu obtenir

que le financement en titres.

En attendant que l'intérêt de la Ville de Rouen, la construction des

24 maisons par la Ville de Rouen, de la Société Commune et qu'

il sera nécessaire d'accepter les titres de la Ville de Rouen en totalité ou en partie

et pour une durée qui dépendra de l'avis de la Société de la Ville de Rouen

et qu'